

N/REF : 15/07/2026 14H44 C:011942 I:07173

BLEHER SOPHIE

V/Appel du Mercredi 15/07/2026 a 14H44

**32 RUE NOLLET
75017 PARIS**

IMMEUBLE : 62 PAPU
62 RUE PAPU
35000 RENNES

Rennes, le

30 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 62 RUE PAPU - SOPHIE BLEHER 06 68 75 24 98
ETAGE 2 INFERIEUR

MOTIF : DEPOSE/REPOSE CINQ RADIATEURS

Donneur d'ordre : Mme S BLEHER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 20/07

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

COUPURE D'EAU

VIDANGE RÉSEAU CHAUFFAGE

DÉPOSE DE TROIS RADIATEURS SUR CINQ.

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

REMARQUE : 2 RADIATEURS N'ONT PAS ÉTÉ DÉPOSÉS

--

INTERVENTION DU 23/07

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

REPOSE DES 3 RADIATEURS

REPRISE JOINT DE FILASSE SUR LE BOUCHON DU RETOUR DANS LA CUISINE

REMISE EN EAU

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ

FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 20/07/26 A 23H27 FACTURE@TYCOP.FR

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 20/07, MERCI DE NOUS TENIR INFORMÉ
LORSQUE NOUS POURRONS RÉ-INTERVENIR POUR REPOSER LES RADIATEURS. DANS
L'ATTENTE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le

relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Dépose/Repose	3 radiateurs	1	608,95
				608,95
		TOTAL H.T.		608,95
		T.V.A. a 10,00%		60,89
		TOTAL T.T.C.		En EURO 669,84

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.